DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
077-227700010-20220617-lmc100000023837-DE
Acte Certifié exécutoire
Envoi Préfecture : 24/06/2022
Réception Préfet : 24/06/2022
Publication RAAD : 24/06/2022

Séance du vendredi 17 juin 2022

DÉLIBÉRATION N° **CD-2022/06/17-4/11**

Commission n° 4 – Solidarités
Rapporteur : MOUSSI-LE GUILLOU Cindy

Commission n° 7 – Finances, Ressources Humaines et Administration générale
Rapporteur : THIERIOT Jean-Louis

OBJET : Subvention à l'association "France Active Seine-et-Marne Essonne" (F.A.S.M.E.) au titre du dispositif local d'accompagnement (D.L.A.) pour l'année 2022.

Le développement de l'emploi et des activités d'utilité sociale sur notre territoire est un enjeu majeur de la cohésion sociale et territoriale que l'Assemblée départementale a rappelé en mars 2021 autour d'une démarche Emploi & Politique d'Insertion (EPI77).

Les dispositifs locaux d'accompagnement (D.L.A.), constituent un soutien de proximité aux structures qui développent des activités d'utilité sociale, créatrices d'emplois. Le D.L.A. permet d'apporter expertise et conseils à des structures afin de les accompagner dans leur développement ou leur évolution et de les aider à pérenniser leur fonctionnement.

En 2021, 66 structures ont bénéficié de cette prestation de conseil en Seine-et-Marne. Il s'agissait d'associations qui interviennent essentiellement dans les domaines de l'activité économique (S.I.A.E.), de l'accompagnement vers l'emploi (A.A.V.E.) des Bénéficiaires du revenu de solidarité active (B.R.S.A.), de la culture et de l'environnement. Le Département soutient ce dispositif depuis 2010. Il est porté en Seine-et-Marne par l'association France Active Seine-et-Marne Essonne, qui est issue de la fusion entre l'association A.F.I.L.E. et l'association Essonne Active.

Pour 2022, il est proposé de reconduire à même hauteur qu'en 2021, le soutien du Département à l'association France Active Seine-et-Marne Essonne dans le cadre du D.L.A. à hauteur de 48 600 €.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la loi n° 2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion,

VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, qui fait obligation, lors de l'octroi d'une subvention publique dont le montant excède un seuil fixé à 23 000 €, de conclure une convention entre la personne publique qui octroie la subvention et la personne privée qui en bénéficie ; cette convention doit définir l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée,

VU la délibération du Conseil départemental n° 4/01 en date du 14 juin 2019, approuvant le Schéma des Solidarités,

VU la délibération du Conseil départemental n° 4/10 en date du 5 mars 2021, approuvant Plan de résilience sociale autour d'un plan en faveur de l'Emploi et de la Politique d'Insertion (E.P.I. 77),

VU la délibération du Conseil départemental n° 4/03 en date du 16 décembre 2021, approuvant le budget primitif du Département pour l'exercice 2022 ;

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver le projet de convention visant à formaliser le soutien du Département à l'Association France Active Seine-et-Marne Essonne dans le cadre du dispositif local d'accompagnement (D.L.A.) pour l'année 2022, tel que joint en annexe de la présente délibération et d'autoriser le Président du conseil départemental à signer cette convention au nom du Département.

Article 2 : d'attribuer à France Active Seine-et-Marne Essonne au titre du D.L.A. une subvention d'un montant total de **48 600 €**, qui sera prélevée sur l'opération "actions d'insertion et emploi" de l'action intitulée "dispositifs d'insertion" du budget départemental de l'année 2022. Cette subvention se répartit comme suit :

- un crédit de fonctionnement de **18 000 €** destiné à soutenir France Active Seine et Marne Essonne dans la réalisation des actions d'accueil, de repérage et d'orientation, la réalisation des diagnostics, la mise en place d'accompagnements collectifs, le suivi des structures accompagnées et l'appui à la recherche et la mobilisation de financements adaptés,
- un apport au fonds d'ingénierie du D.L.A. de **30 600 €** destiné au financement des accompagnements individuels. Ces crédits seront affectés à l'achat de prestations d'accompagnement par des prestataires et donnant lieu à facturation ou à la réalisation de ceux-ci en interne par France Active Seine-et-Marne Essonne.

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (46) :

Mme Emma ABREU
M. Éric BAREILLE
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
Mme Majdoline BOURGEAIS – EL ABIDI
M. Thierry CERRI
M. Jean-Marc CHANUSSOT
M. Bernard COZIC
Mme Sophie DELOISY

M. Smaïl DJEBARA
M. Yann DUBOSC
M. Vincent ÉBLÉ
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI
Mme Isoline GARREAU
M. Laurent GAUTIER
Mme Anne GBIORCZYK
Mme Julie GOBERT
M. Pascal GOUHOURY
M. Anthony GRATACOS
M. Michel JOZON
M. Denis JULLEMIER
Mme Sarah LACROIX
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Daisy LUCZAK
Mme Marianne MARGATÉ
M. Olivier MORIN
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU
Mme Mireille MUNCH
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François PARIGI
Mme Véronique PASQUIER
M. Vincent PAUL-PETIT
M. Ugo PEZZETTA
Mme Marie-Line PICHERY
M. Brice RABASTE
M. Christian ROBACHE
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Sara SHORT-FERJULE
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
Mme Claudine THOMAS
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N’ont pas pris part au vote (0) :

Jean-François PARIGI
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne